



Que nous réserve 2020 suite à une année record de création d'entreprise en France ?

Suite à une baisse soutenue de la création d'entreprise de 2008 à 2015, l'année 2019 s'est achevée avec une bonne nouvelle : un record absolu de la création d'entreprises en France au troisième trimestre. Mais alors que le gouvernement pense à abolir l'aide à la création d'entreprise, quelle est la solution pour les autoentrepreneurs ?

S'établir en affaires

Près de 750.000 entreprises ont été créées sur les 11 premiers mois de l'année, un record absolu qui reflète bien les résultats de plusieurs sondages, indiquant qu'une grande quantité de Français ont envie de se lancer en affaires. Suite à la création du régime de l'auto-entreprenariat en 2009, la création d'entreprise avait augmenté rapidement dans l'Hexagone. En 2019, cette vitesse s'est accélérée sans jamais diminuer tout au long de l'année.

Ces nouvelles entreprises ont besoin de visibilité afin de se créer une place dans leur marché. Une bonne façon d'y arriver est de mener des campagnes de publicité par l'objet, car leur durée de vie est prolongée en comparaison à d'autres types de campagnes publicitaires. Par exemple, la création d'un [tote bag personnalisé](#) avec le nom de l'entreprise pourra être utilisé par le prospect pendant des mois voire des années, rappelant à celui-ci l'existence de l'entreprise.

Le statut d'autoentrepreneur : une croissance soutenue

[Les autoentrepreneurs ont fortement contribué à l'augmentation de la création d'entreprises](#) alors qu'ils représentent 47 % de celles-ci. On assiste au développement du travail indépendant en France, démontrant ainsi que l'entrepreneuriat d'aujourd'hui n'est pas lié uniquement à la croissance des start-ups. Un des phénomènes qui permet cette expansion est que de créer sa boîte est devenu rapide, facile et pas cher. Ainsi, un plus grand nombre de personnes peuvent réaliser ce rêve, inatteignable précédemment.

Mais il n'y a pas que les entrepreneurs individuels qui embellissent le chiffre, les sociétés sont elles aussi en progression avec une hausse annuelle de 8,9 %. Mais cette progression est peut-être liée à une discussion sur de nouvelles réglementations gouvernementales qui veulent abolir certains des privilèges des autoentrepreneurs. Le gouvernement souhaite en effet, aujourd'hui, annuler une exonération partielle de charges qu'il avait dans un premier temps accordée à tous les nouveaux autoentrepreneurs, ce qui peut justifier l'augmentation de la création de sociétés.

Passer du statut d'autoentrepreneur à dirigeant d'une société

Au vu de ces nouvelles mesures, et en tenant compte que le [statut d'auto-entrepreneur](#) peut rapidement montrer ses limites si la croissance est trop importante, faut-il entretenir l'idée de passer du statut d'auto-entrepreneur à celui de dirigeant de société ? Si la réponse est positive, l'autoentrepreneur devra alors se demander quelle forme de société adopter et quelles sont les démarches à réaliser pour y parvenir.

Pour ceux qui n'ont pas l'intention d'agrandir leur équipe et qui cherche à conserver un mode de fonctionnement similaire à l'auto-entreprenariat, le choix est simple. La création d'une société EURL ou SASU, dite unipersonnelle, permet d'en être l'unique associé.

Il y a 3 étapes pour passer de l'auto-entreprise à la création d'une société. Tout d'abord, il faut créer la société. Une fois effectué le choix de la forme qui convient, cette démarche peut se faire de manière simple et rapide en ligne. Ensuite, il faut transférer l'activité vers la société en réalisant une cession de fonds de commerce. Enfin, il ne reste plus qu'à radier le statut d'autoentrepreneur.